Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le 25/01/2022
ID : 030-213001092-20220117-DE2022008-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 17 janvier 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022008

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : RAS

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 06/01/2022
Date d'affichage : 06/01/2022

Objet de la délibération : DESAFFECTATION ET ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL 533 APRES ENQUETE

Par délibération 2021030 en date du 06 septembre 2021, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin rural 533 situé dans le prolongement de la Rue de la Forge en vue de sa cession partielle à Mr Caylet Michel.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 au 30 novembre 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous ait proposé :

- De désaffecter et de céder 28 m2 de ce chemin rural.
- D'accepter l'acquisition par Mr Caylet Michel d'une partie du chemin pour une largeur de 1.50 mètres sur une longueur de 18.92 mètres soit 28 m2 à côté de sa parcelle A532.

Envoyé en préfecture le 24/01/2022
Reçu en préfecture le 24/01/2022
Affiché le 25/01/2022
ID : 030-213001092-20220117-DE2022008-DE

- D'accepter l'achat par la commune d'une partie de la propriété de Mr Caylet Michel pour une longueur de 12.82 mètres sur une largeur de 1.50 mètres soit 20 m2 au total.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire notamment chez le notaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'accepter les propositions énumérées ci-dessus par Mr le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr